

Date de dépôt: 5 novembre 2008

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de M. Jean-Claude Ducrot : A
quand l'entrée en vigueur des Accords de Schengen

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 7 octobre 2008, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

A quand l'entrée en vigueur des Accords de Schengen ?

Le 5 juin 2005, 54,6% des électeurs helvétiques approuvaient l'adhésion de la Suisse à la convention de Schengen, accords devant entrer en vigueur le 1^{er} novembre prochain.

A ce jour, les autorités fédérales observent un silence inquiétant et ne fournissent aucune information quant à l'entrée en vigueur de ces accords, qui ne sont pas sans conséquences pour Genève, étant donné que l'abolition des frontières intérieures au profit du renforcement des frontières extérieures entraînera la suppression des contrôles systématiques des personnes aux douanes.

Face à cette incertitude, je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir interroger le département fédéral de justice et police sur le calendrier de mise en œuvre de ces accords et les raisons qui auraient éventuellement amené les autorités à en retarder l'application.

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Fin mai 2008 le Conseil fédéral estimait que la coopération opérationnelle entre la Suisse et les autres participants à l'espace Schengen devait pouvoir débuter en décembre 2008. S'agissant, toutefois, du contrôle des personnes dans les aéroports, il estimait préférable que l'entrée en vigueur du nouveau régime coïncide avec le changement d'horaire des vols, fixé au 29 mars 2009 et s'était prononcé en faveur de cet ajournement.

Le 11 août 2008, Berne annonçait que la Suisse entendait achever la mise en œuvre complète de l'acquis de Schengen en décembre 2008. Notre pays a accès au Service d'information Schengen (SIS) depuis le 14 août 2008. Les experts des Etats Schengen ont vérifié, début septembre 2008, dans le cadre de la procédure d'évaluation Schengen, que le raccordement de la Suisse au SIS fonctionne correctement sur le plan technique.

Il revient dès lors au Conseil de l'Union européenne de fixer la date exacte de l'entrée en vigueur de la coopération opérationnelle entre la Suisse et les autres participants à l'espace Schengen. Les experts du groupe Schengen-Evaluation (Scheval) – composé de représentants des 27, des 4 Etats associés (Suisse, Islande, Norvège et Liechtenstein) et de la Commission européenne – ont adopté le 31 octobre 2008 le projet de décision proposant l'ouverture des frontières terrestres le 12 décembre 2008 et celle des frontières aériennes le 29 mars 2009. Le texte doit maintenant être soumis au comité des ambassadeurs de l'UE à Bruxelles (Coreper) puis, le 27 novembre 2008, au vote des ministres de la Justice et des affaires intérieures de l'UE. Ces derniers devront décider à l'unanimité la levée des contrôles frontaliers sur les personnes et l'intégration de la Suisse à l'espace de sécurité européen.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Laurent Moutinot